

Image not found or type unknown



## Transmission d'un bien immobilier dans le cadre d'une donation

Par **donnadieu**, le **14/06/2009** à **18:39**

Bonjour,rnrnAgé de 61 ans depuis le 24 04 09, marié sous le régime de la communauté, ayant hérité d'un bien immobilier il y a plus de 10 ans, estimé à 68 000 €, l'ayant rénové avec mon épouse, lequel bien est maintenant évalué à 500 000 €, je souhaiterais le transmettre à notre fille unique. Quelle serait la situation la plus avantageuse pour tous ?rnrnMerci beaucoup pour votre réponse.rnrnCordiales salutationsrnrnLe 14 juin 2009

Par **Bertrand**, le **14/06/2009** à **19:27**

Bonjour,rnrnAvez-vous d'autres biens, votre époux ou vous-même ? Avec vous beaucoup d'argent liquide, titres, etc... ?rnrnCordialement,rnrnBertrand.

Par **Upsilon**, le **15/06/2009** à **13:18**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrnPetite question encore: Quel âge avez-vous ? la maison est-elle constitutive du logement familialal (vivez vous dedans avec votre conjoint ?). rnrnCordialement,rnrnUpsilon.

Par **donnadieu**, le **15/06/2009** à **20:31**

bonsoir,rneffectivement je vis avec mon épouse dans un des appartements. Il y a au total cinq appartements de type F3, dont le nôtre. Nous avons donc des revenus locatifs. Mon épouse possède également un bien immobilier sur une autre commune que la nôtre et nous avons également des titres bancaires.rnMERCInLe 15 06 09